

Publié le 17 septembre 2021

L'INRAP et la FedEpl reconduisent leur partenariat

Dominique Garcia, président de l'Institut national de l'archéologie préventive et Julien Plantier, premier adjoint au maire de Nîmes, président des Epl d'aménagement SAT et de la Spl Agate et membre du conseil d'administration de la FedEpl, ont renouvelé pour trois ans le partenariat qui lie l'Inrap et la FedEpl.



L'Institut national de recherches archéologiques préventives est un établissement public de l'Etat en charge de réaliser les opérations d'archéologie préventive destinées à assurer la sauvegarde, par l'étude, du patrimoine archéologique affecté par les travaux publics et privés concourant à l'aménagement du territoire. L'INRAP assure l'exploitation scientifique des opérations d'archéologie préventive et la diffusion de leurs résultat aux plans national et international. L'Institut concourt à l'enseignement, à la diffusion culturelle et à la valorisation de l'archéologie au bénéfice du plus grand nombre grâce à son réseau de partenaires.

Dans le cadre des opérations réalisées par les Epl en matière immobilière et d'aménagement notamment, de nombreux travaux sont susceptibles d'être soumis à des prescriptions archéologiques. La réalisation des opérations d'archéologie préventive prescrites par l'Etat constitue le cas échéant un préalable nécessaire à la conduite des travaux. La maîtrise de la réalisation de ces opérations, notamment en ce qui concerne les délais, est ainsi un enjeu essentiel pour le bon déroulement de ces projets.

Développer la collaboration

Le partenariat renouvelé vise à développer une collaboration entre l'Inrap et les Epl en vue d'échanger des informations, d'obtenir un accompagnement de l'Inrap sur les sujets d'archéologie des Epl, d'organiser des actions de formation et de diffusion d'informations... La FedEpl est représentée au conseil d'administration de l'Inrap par Julien Plantier, premier adjoint au maire de Nîmes, président des Epl d'aménagement SAT et de la Spl Agate et membre du conseil d'administration de la FedEpl.

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2